Le Sud-Ouest
Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 mai 2014 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101

MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Sophie Thiébaut, conseillère d'arrondissement
Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement
Craig Sauvé, conseiller de ville
Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Érick Santana, directeur d'arrondissement
Pascale Synnott, secrétaire d'arrondissement
Diane Garand, secrétaire d'arrondissement substitut
Aurèle Blanchette, directeur - services administratifs
Richard Côté, directeur par intérim - service des travaux publics
Luc Gagnon, directeur - service de l'aménagement urbain et du patrimoine
Éric Lalonde. Inspecteur - service de police de la Ville de Montréal

---

CA14 22 0163

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications ci-après énumérées.

Sont ajoutés les sujets suivants :

-10.12 Appui au CPE Technoflos pour l'ajout de 80 places dans Griffintown;

- 20.12 Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente de 200 $ pour soutenir l'école Honoré-Mercier pour l'événement Troc tes Trucs (dossier 1144902011);

- 20.13 Octroi d'un contrat aux Entreprises de Construction Ventec inc., pour la construction d'un égout unitaire (combiné) dans la rue Ropery, de la rue du Centre à la rue Saint-Charles - Dépense totale de 243 699 $ (dossier 1146446001);

- 20.14 Octroi d'un contrat à la Société en commandite Strongco au montant de 704 221,88 $ pour la location de quatre autoniveleuses sans chasse-neige latéral pour 5 ans par période de 5 mois d'hiver du 1er novembre 2014 au 31 mars 2019 (dossier 1141137007);

- 30.11 Adoption de l'affectation du surplus de gestion 2013 au montant de 1 679 700 $ (dossier 1144902008);

- 30.12 Autorisation d'une dépense totale de 252,94$ pour deux inscriptions au Sommet Montréal physiquement active, qui aura lieu les 22 et 23 mai 2014 (dossier 1144902012);

- 40.18 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M.c. C-4.1), afin de permettre de désigner, par ordonnance, les secteurs dans lesquels des permis de stationnement réservés aux véhicules d'auto-partage peuvent être accordés (dossier 1144902013);

Est retiré le sujet suivant :

- 40.15 Approbation de plans PIIA - Projet de transformation de l'immeuble situé au 3600 à 3612, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1144824003);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.01

CA14 22 0164

Approbation du procès-verbal de la séance du 1er avril 2014

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tenue le 1er avril 2014, soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

10.03 Période de commentaires des élus

Monsieur le maire Benoit Dorais

1. **Poursuite de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans tout le secteur Saint-Paul-Émard, pour les édifices de 8 logements et moins, au cours de l'été 2014.**

   L'année dernière, 3000 portes ont bénéficié de cette collecte dans le secteur Saint-Paul-Émard. Une dépense de 1,2M $ est prévue à cette fin pour les années 2014 à 2017 dont 589 000$ qui seront versés pour l'ensemble des opérations au cours de l'année 2014 (sensibilisation, communication, distribution des bacs, collecte). 11 000 portes additionnelles pourront bénéficier de ce service.

2. **Motion d'appui en faveur des centres d'éducation populaire (CEP).**

   Deux des six CEP de Montréal sont implantés au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest. Cette motion a pour objectif de demander au Gouvernent du Québec, nouvellement élu, de poursuivre les démarches déjà entreprises et de procéder, tel qu'il était prévu, à la signature de l'entente avec les CEP et la Commission scolaire de Montréal.

3. **Motion d'appui au Carrefour de la création**

   Il s'agit d'un projet ambitieux et évolutif dans le cadre du redéveloppement du site des bassins du nouveau Havre. Une contribution financière sera versée par l'arrondissement, laquelle sera prélevée à même les revenus qui seront engendrés par l'émission des futurs permis dans le cadre de ce projet.

4. **Résultats budgétaires 2013 (déficits et dépenses)**

   Tel qu'anticipé, les dépenses de l'arrondissement sont déficitaires. Par contre, après avoir reçu les ajustements financiers de la ville centre, le déficit total d'environ 1,3 M$ est compensé par des recettes importantes de l'ordre de 3 M$.

   On constate un surplus de 1,9 M$ de plus au service des travaux publics et de 1,81 M$ de plus au service de l'aménagement urbain et du patrimoine.

   L'arrondissement dispose donc d'un surplus de gestion qui sera affecté dans deux réserves (réserves libres et réserves pour fins d'équilibre budgétaire) au cours de la présente séance du conseil d'arrondissement.

5. Évolution budgétaire au 31 mars 2014

Un déficit de 1,6M $ est prévu aux opérations. Toutefois, si l'arrondissent ne procède qu'à un seul chargement de neige aux mois de novembre et décembre 2014, le déficit sera réduit à 1,1 M$. Puisque les recettes prévoient un montant de 1,6 M$ de plus, un surplus de gestion de 500 000$ est anticipé en fin d'année. Ce dernier montant est tout de même préoccupant.

Monsieur le conseiller Craig Sauvé

Sécurité des piétons et des cyclistes au Sud-Ouest

Le conseiller Sauvé rappelle le décès accidentel de Mme Mathilde Blais qui a été happée mortellement alors qu'elle circulait à vélo sur la rue Saint-Denis. Cette personne était un membre du personnel d'une école de l'arrondissement, dans Saint-Henri. Le conseiller Sauvé tient à réitérer ses condoléances aux collègues, famille et amis de Mme Blais.

Un autre accident mortel semblable est survenu le 3 avril 2013 dans l'arrondissement du Sud-Ouest, sur le pont Wellington. Depuis, les services de l'arrondissement font le suivi des situations potentiellement dangereuses pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes. Le conseiller Sauvé énumère les nombreuses actions prises par l'arrondissement en 2013.

Une motion unanime a été adoptée antérieurement par le conseil pour demander au Gouvernement du Québec de revoir le Code de la sécurité routière afin que des mesures soient prises afin de responsabiliser ''le plus fort envers le plus faible'', tel qu'en Belgique (automobiliste envers le cycliste et le piéton, le cycliste envers le piéton, etc.).

Une autre motion a aussi été adoptée par le conseil afin que soit revu l'aménagement des intersections et ainsi accroitre la sécurité pour les piétons et les cyclistes.

En 2014, plusieurs actions sont prévues : marquage permanent et ajout de bollards sur la rue Wellington. Un futur réaménagement de la rue Wellington est aussi examiné (représentations et planification à prévoir auprès de division des transports de la ville centre). Enfin, le service des travaux publics étudie présentement la situation de tous les viaducs et des ponts afin d'envisager l'usage des trottoirs par les cyclistes.

Madame la conseillère Anne-Marie Sigouin

1. Forum citoyens dans Saint-Paul-Émard

La conseillère Sigouin souligne que les élus ont tenu un premier forum citoyen le 27 avril 2014 dans le quartier Saint-Paul-Émard conformément à un engagement électoral.

Elle souhaite qu'un tel forum se tienne trois fois par année ou plus, notamment considérant la problématique importante de l'agrile du frêne dont il a été question lors de cette rencontre. Cette situation est très préoccupante; les élus et les services municipaux travaillent activement sur cette problématique.

La collecte des résidus alimentaires à la porte est un autre sujet ayant été abordé puisque ce projet a d'abord été implanté dans le quartier Saint-Paul-Émard. Cette collecte sera étendue à tout le secteur pour les logements de huit unités et moins.

Enfin l'entretien des parcs sportifs a été abordé, notamment celui du parc de la Vérendrye. Un plan d'actions doit être élaboré afin qu'un terrain homologué soit réalisé au cours de l'été 2015.

2. Patinage au parc Angrignon

La conseillère Sigouin rappelle avoir donné motion, lors de la dernière séance du conseil d'arrondissement, afin de signifier l'appui de Projet Montréal au projet d'implantation d'un anneau de patinage quatre saisons au parc Angrignon. Un débat sera tenu au conseil de ville de Montréal au cours du mois de mai afin de déterminer si ce projet doit voir le jour ou non. Le parc Angrignon est un endroit idéal pour cette activité. Un anneau longue piste de 400 mètres représente une infrastructure porteuse pour l'arrondissement du Sud-Ouest puisqu'aucun tel anneau n'existe pour desservir le sud du Québec.

3. Comité de demandes de démolition

Le comité s'est prononcé unanimement pour refuser la démolition d'une série de maisons sur la rue de la Montagne, dans le quartier Griffintown. Il est d'avis que ces maisons doivent être préservées et restaurées par le promoteur pour leur grande valeur patrimoniale.

D'ailleurs, tous les promoteurs devront tenir compte de cette préoccupation importante dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

4. **Changement de nom de la *Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises***

   Dorénavant, la *Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* portera plutôt le nom de *Division de l'aménagement urbain et du patrimoine*.

5. **Initiative citoyenne dans Saint-Henri**

   Se tiendra cette fin de semaine et à la fin du mois une opération populaire d'aménagement pour réfléchir sur les enjeux liés au développement immobilier et au patrimoine bâti dans l'ouest de Saint-Henri.
   Un projet de développement pourrait voir le jour dans ce secteur (site de la Canada Malting), et si tel était le cas, il devra tenir compte des besoins et des aspirations du milieu, c'est-à-dire qu'il devra être conçu en concertation avec les résidents du quartier.

Monsieur le conseiller Alain Vaillancourt

1. **Préparation des terrains de soccer pour les années 2104 et 2015**

   Un engagement a été pris afin que soient préparés les terrains et les installations pour la saison de soccer à venir. Ces tâches sont présentement en cours.

   Le conseiller Vaillancourt rencontrera cette semaine la direction du service des sports pour déterminer l'échéancier des travaux et les coûts à prévoir pour la saison 2014 : préparation des terrains, installations, toilettes, bancs. La saison pourra débuter dès le mois de mai.

   Pour le parc de la Vérendrye, un échéancier a été établi en collaboration avec le service des travaux publics en vue de rendre opérationnel un terrain homologué en juin 2015. Il est prévu de soumettre la proposition de réalisation des travaux au conseil d'arrondissement du mois de septembre 2014.

2. **ROPASOM : événement du 8 mai au Centre Gadbois**

   Un événement sera tenu de 9h à 15h30, le 8 mai 2014, au Centre Gadbois. Un regroupement d'ainés de l'arrondissement du Sud-Ouest (le ROPASOM) organise cet événement. L'invitation est lancée à tous.

3. **AlterGo**

   Le conseiller Vaillancourt tient à féliciter l'organisme AlterGo. Il s'agit d'un organisme situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et qui fait la promotion de l'accessibilité universelle pour les personnes à mobilité réduite. Les membres de cet organisme ont complété récemment sept jours de compétition sportive. Le conseiller Vaillancourt salue les efforts de Mme Monique Lefebvre, fondatrice de cet événement, lequel vient de compléter sa 31^{e} édition.

Madame la conseillère Sophie Thiébaut

1. **Projet d'implantation d'une collecte de résidus alimentaires**

   Un engagement a été pris durant la campagne électorale à l'effet de revoir l'organisation de la collecte des déchets. Depuis plusieurs semaines, une analyse des contrats conclus en 2012 pour une période de 5 ans est en cours. Ont été évaluées l'organisation des ressources humaines et matérielles de l'arrondissement et les conséquences financières.

   Ont aussi été évalués les enjeux environnementaux. En effet, des politiques émanant du gouvernement provincial et de l'agglomération de la Ville de Montréal prévoient que, d'ici 2015, il doit y avoir récupération jusqu'à 80% de nos matières recyclables. Or, suivant un rapport émis la semaine dernière, nous n'avons atteint que 60%.

   Il se trouve aussi que la Ville veut mettre en place des usines de bio-méthanisation sur l'île de Montréal afin d'être en mesure, d'ici quatre ans, de traiter les matières putrescibles.

   À partir de ce soir, le conseil s'engage donc à faire la collecte des matières putrescibles à la porte, en plus de la collecte habituelle de déchets domestiques. Les foyers seront équipés de bacs bruns pour récolter les matières putrescibles.

   Ces gestes permettront de réduire les déchets aux sites d'enfouissement situés à l'extérieur de la Ville de Montréal et de réduire la production de méthane, lequel est un gaz à effet de serre produit par les sites d'enfouissement. À moyen terme, on peut ainsi permettre de créer de l'énergie, du bio-méthane (gaz naturel) pour permettre notamment de chauffer des bâtiments.

   Ainsi nous démontrons la volonté de l'arrondissement de travailler à protéger l'environnement en cohérence avec le plan local de développement durable qui a été déposé l'année passée.

Il s'agit de changer les habitudes des résidents afin de trier à la source nos déchets. Pour ce faire, on pourra compter sur le soutien de l'éco-quartier du Sud-Ouest. Pascale Fleury est coordonnatrice de cet organisme, qui soutient le conseil de l'arrondissement dans ses démarches et qui mérite nos remerciements.

Ce geste de trier, et donc changer nos habitudes, permettra de réduire de manière importante notre sac de déchets (puisque nous serons sensibilisés de la place que ces matières putrescibles occupent dans nos sacs), contrôler les odeurs et transformer notre perception des déchets (enrichissement des terres agricoles, production d'énergie, préservation de la planète et d'un futur pour nos enfants).

Sont incités les nombreux citoyens qui utilisent déjà les sites de dépôt volontaire depuis l'année passée, qui compostent dans leur jardin ou dans les jardins communautaires ou dans les boites de compost mis à leur disposition par l'éco-quartier depuis plusieurs années, à parler de leur expérience et de valoriser cette expérience afin que cette mesure soit accueillie par le plus grand nombre de résidents de l'arrondissement.

Tel que déjà mentionné, le conseil est disposé à étendre ce service à 11 000 portes de plus dans Saint-Paul-Émard, c'est-à-dire au-delà des 3000 portes instaurées en projet pilote l'année dernière.

Au cours des prochaines semaines, nous vous soumettrons un plan détaillé pour étendre et réorganiser la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

2. Invitations

Une réflexion sur l'avenir de l'ouest de Saint-Henri est prévue le 10 mai prochain, à 14h, à l'école Saint-Zotique.

Un tour cycliste guidé est aussi organisé par la Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles le 10 mai prochain pour visiter ce qui reste du Goose Village. Le départ a lieu à 9h30, au 1950, rue Centre. Les inscriptions sont faites auprès de la Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles.

Une soirée d'information aura lieu sur l'implantation des compteurs d'Hydro-Québec, demain soir, au CÉDA, à 18h45. Cette soirée est organisée par un groupe de citoyens qui s'interrogent sur les impacts que peuvent avoir ces compteurs. Le groupe se désigne comme le *Sud-Ouest conscient*.

10.04 Période de questions et commentaires du public

1) Alain Boucher – climatisation au Centre des loisirs Saint-Henri

Monsieur Boucher est directeur général du Centre des loisirs Saint-Henri. Il requiert l'installation, à brève échéance, d'un système d'air climatisé. En effet, l'absence de climatisation est insupportable pour les jeunes et les responsables du service de garde. Aussi, le Centre tient un camp de jour en période estivale et les parents se plaignent de la chaleur. Leurs enfants sont incommodés, leur comportement est affecté. Monsieur Boucher demande au conseil où en sont rendues les démarches.

Le maire indique que le problème vient du fait que le bâtiment n'appartient pas à l'arrondissement du Sud-Ouest mais au service de la prévention des incendies; l'arrondissement loue ce bâtiment et paye pour son entretien. Il n'est pas prévu d'octroyer un contrat d'installation de l'air climatisé cet été mais plutôt en 2015. Le maire est aussi d'avis qu'une solution temporaire doit être apportée. Les membres du personnel de l'arrondissement devront examiner quelles sont les solutions envisageables pour cet été.

Le directeur des services administratifs précise que le coût d'installation d'un système d'air climatisé est de plus de 50 000$ puisqu'il doit respecter les normes du Code du bâtiment. Une entreprise externe a été embauchée pour produire une expertise à ce sujet et le rapport est attendu.

Dépôt, devant le conseil d'arrondissement, d'une pétition de 35 noms.

2) Sylvie Ayott - climatisation au Centre des loisirs Saint-Henri

Mme Ayott souhaite ajouter que le Centre accueille notamment des enfants handicapés ou ayant des problèmes de tout ordre, référés par le CLSC. Mme Ayott demande elle aussi que des solutions temporaires soient apportées pour cet été.

Le maire réitère son accord et confie expressément ce mandat à monsieur Aurèle Blanchette.

3) Mélissa Meunier - climatisation au Centre des loisirs Saint-Henri

Mme Meunier mentionne la dichotomie de devoir stimuler des enfants à bouger alors qu'ils n'en ont aucune envie : ils souffrent de la chaleur.

Le maire réitère l'engagement émis plus tôt concernant une solution temporaire.

Le directeur de l'arrondissement explique que, dans l'évaluation des mesures temporaires, il faut tenir compte de la capacité de l'entrée électrique, qui ne peut présentement accueillir la demande des installations de climatisation. Sa capacité électrique doit être augmentée mais il faut d'abord vérifier si c'est possible.

4) Nathalie Paquette – fermeture préventive de la cour du Centre de la petite enfance Enfant Soleil

Mme Paquette est directrice générale du CPE Enfant Soleil. La cour du CPE est inaccessible depuis maintenant neuf mois : un périmètre de sécurité a été érigé en raison de l'édifice voisin qui est en état de détérioration avancée. On retrouve des débris importants au sol en provenance de la structure extérieure de cet édifice. Mme Paquette demande quelle seront les démarches entreprises par l'arrondissement à court terme afin d'avoir une cour accessible au mois de juin. Elle demande aussi l'obtention d'une confirmation écrite de la part de l'arrondissement à l'effet que la bâtisse est sécuritaire.

Le maire indique que le service de l'aménagement urbain et du patrimoine a procédé, depuis novembre 2103, à de nombreuses démarches. Un rapport d'expert indique que le crépit extérieur de cet édifice est effectivement en mauvais état et c'est pour cette raison qu'un périmètre de sécurité a été érigé. Si l'arrondissement constate demain que les travaux demandés n'ont pas été exécutés ou qu'ils n'ont pas été exécutés à la satisfaction de l'arrondissement, il est convenu que l'arrondissement confiera lui-même les travaux requis à un entrepreneur; le propriétaire sera facturé en conséquence.

De même, un inspecteur a été dépêché sur les lieux pour le contrôle des moisissures. Il a constaté que cette problématique ne se posait plus, c'est-à-dire que les moisissures n'étaient pas revenues.

5) Jean-Philippe Émond – revitalisation du parc Vinet – sécurité piétonnière dans le secteur de la rue Saint-Antoine

M. Émond est agent de mobilisation à La Table Enfance-Famille (quartiers Saint-Henri et Petite-Bourgogne). Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2014-2016, il demande que des améliorations soient prévues en priorité au parc Vinet. Les installations sont désuètes et vétustes. Il demande l'installation de nouveaux modules de jeux et la conversion de la pataugeoire en jeux d'eau.

Dépôt en liasse, devant le conseil d'arrondissement, d'une pétition de 382 noms, d'une lettre et d'un schéma de la zone visée, ainsi qu'un dossier en 5 exemplaires des constatations du groupe de travail formé sur le parc Vinet.

M. Émond mentionne également une problématique de sécurité piétonnière dans le secteur de la rue Saint-Antoine depuis la fermeture de la bretelle de l'échangeur Turcot. M. Émond demande si les policiers pourraient contrôler les feux de circulation dans ce secteur.

Le maire indique que la ville centre dispose d'un programme sur la réfection des équipements et que ce programme vise notamment la transformation des pataugeoires en jeux d'eau. Des représentations pourraient donc être faites en ce sens à la ville centre. Il est aussi envisageable de réviser le PTI 2014-2016 et prévoir le remplacement des installations du parc Vinet.

Quant au secteur Saint-Antoine, le maire précise qu'il s'agit d'une artère dont la responsabilité relève à la fois de l'arrondissement et de la ville centre. Plusieurs mesures ont été prises (notamment l'installation de feux clignotants et le déplacement du stationnement) mais des démarches sont encore en cours afin que des opérations policières soient plus fréquentes.

CA14 22 0165

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

---

6) Samy Hakim – sécurité piétonnière sur la rue Wellington au coin de Ann

M. Hakim est propriétaire du 930 Wellington et de la garderie dans cet édifice. Il fait part d'une problématique de circulation dangereuse pour les piétons en raison de plusieurs projets immobiliers dans le secteur Griffintown. Sur la rue Wellington, au coin de Ann, il existe une problématique avec les condos Lowney's. Il demande s'il est possible d'évaluer, avec le service des travaux publics, l'installation d'un arrêt ou d'un dos d'âne à cet endroit ou toute autre mesure d'apaisement de la circulation.

Le maire indique que des réponses lui seront transmises par le service des travaux publics puisque la sécurité est toujours un enjeu majeur pour l'arrondissement.

Le directeur par intérim du service des travaux publics confirme que le Code de la sécurité routière ne permet par l'installation d'un arrêt à cet endroit (un arrêt ne peut précéder un feu de circulation). Il est toutefois envisageable, tel que suggéré, que soient apportées des mesures alternatives; elles seront étudiées avec la ville centre.

7) Jessica Starmino – contrôle animalier des chats errant domestiques et sauvages – piste cyclable aux abords du métro Lionel-Groulx

Dépôt, devant le conseil d'arrondissement, de trois photographies.

Mme Starmino mentionne que ces photos représentent les abris de fortune dédiés aux chats errants domestiques et sauvages que son voisin a installés dans sa cour arrière. Ces chats sont aussi nourris par cette personne. Mme Starmino demande au conseil s'il est possible de prévoir un règlement pour contrôler les animaux par marquage (tagging).

Mme Starmino soulève également une préoccupation quant à la sécurité des cyclistes aux abords du métro Lionel-Groulx.

Le maire indique que le service des travaux publics procèdera à un contrôle sur la situation prise en photos. Il ajoute que l'implantation d'un centre de service animalier est projetée sur tout le territoire de la ville. L'arrondissement pourra y donner suite dans quelques mois par voie de règlement.

Le conseiller Craig Sauvé informe la citoyenne des panneaux de signalisation installés pour informer les cyclistes de la voie de contournement du circuit des autobus à suivre afin de rejoindre la piste cyclable. Il constate que cette signalisation n'est pas claire.

Le maire confirme que la signalisation devra être revue avec la Société de transport de Montréal afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes.

8) Véronique Gagné – déchets domestiques et graffitis

Mme Gagné dénote une problématique de propreté dans le quartier Pointe-Saint-Charles : déchets domestiques laissés aux abords des rues ou dans les cours arrière et un nombre croissant de graffitis. Quelles sont les actions que l'arrondissement compte prendre?

Le conseiller Craig Sauvé indique que des solutions sont toujours recherchées pour enrayer la problématique des graffitis. L'organisme Pro-Vert Sud-Ouest offre de planter des vignes gratuitement. L'arrondissement a octroyé un contrat de 100 000$ pour l'enlèvement des graffitis sur les artères commerciales. L'organisme Éco-Quartier fait la location d'outils pour l'enlèvement de graffitis. Une campagne de sensibilisation et au civisme est aussi entreprise.

Le maire ajoute que le règlement est aussi appliqué par les inspecteurs de l'arrondissement et que le nombre de constats émis est important.

9) Isabelle Limoges – terrain de soccer-football

Mme Limoges s'adresse au conseil au nom de l'ASSOM. Elle rappelle qu'environ 120 joueurs utilisent le terrain de soccer et qu'il faudra en tenir compte pour l'entretien du terrain naturel. Elle a visité l'aménagement des terrains de la Ville de Westmount et a pris des photographies (elle les considère en mauvais état). Elle demande quel est l'échéancier prévu par l'arrondissement pour la saison estivale à venir et si le financement est suffisant pour l'entretien d'un terrain homologué.

Dépôt, devant le conseil d'arrondissement, de photographies du terrain de soccer de la Ville de Westmount.

Cette question est répondue sur place : les élus déposeront l'échéancier en collaboration avec le service des travaux publics.

Le conseiller Alain Vaillancourt annonce qu'un terrain naturel au parc de La Vérendrye sera disponible au cours de la semaine du 28 juin 2015. Cette date pourrait être devancée si la température le permet ou s'il n'y a pas d'autres imprévus dans la construction. Un programme d'entretien pour un terrain homologué est en processus d'élaboration.

Le directeur par intérim des travaux publics précise qu'un manuel d'entretien sera demandé suivant l'homologation qui sera donnée au terrain.

Le conseiller Vaillancourt ajoute que les travaux de préparation de base du terrain de la Petite Bourgogne devraient être finalisés avant le 15 mai prochain et que la saison n'est donc pas annulée.

10) Michel Roy – graffitis

M. Roy habite le quartier Saint-Henri. Il déplore les problèmes de propreté dans le Sud-Ouest et dans la ville en général. Il dénonce les problèmes de graffitis sur la rue St-Jacques et demande pourquoi l'arrondissement n'a pas d'employés affectés à la tâche d'enlèvement des graffitis ou s'il compte adopter des actions concrètes contre les graffitis.

Cette question est répondue sur place.

Le maire constate que le plan adopté en 2013 n'a pas fonctionné alors qu'une somme importante a été consacrée au nettoyage des graffitis. Les murs aveugles sont ciblés et il faut examiner le cadre réglementaire sur les murales. Le plan doit être revu en continu.

CA14 22 0166

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

---

11) Brian Dutch – vitesse automobile sur la rue Sainte-Cunégonde – graffitis – absence d'enseigne nominative au parc des Écluses

M. Dutch fait part d'un problème d'augmentation de la circulation et de vitesse élevée sur la rue Sainte-Cunégonde. Il indique également que le parc des Écluses accueille, le soir et la nuit, des groupes d'adolescents; il en résulte des problèmes de sécurité et de propreté. M. Dutch mentionne au passage que l'enseigne désignant le nom du parc est absente.

Le maire indique que des bollards seront réinstallés sur la rue Sainte-Cunégonde afin de ralentir la vitesse des véhicules y circulant. Aussi, il y aurait lieu de relancer le mandat d'analyse confié à Caroline Ledoux l'an dernier concernant l'opportunité de changer le sens de la circulation automobile dans ce secteur. Le service des travaux publics verra également à faire installer l'enseigne désignant le nom officiel du parc des Écluses s'il y a lieu.

Le conseiller Sauvé ajoute que l'installation de dos d'âne pourrait aussi être étudiée afin de réduire la vitesse des véhicules, de même que l'installation de panneaux additionnels de signalisation.

L'inspecteur du service de police ajoute que l'âge des graffiteurs se situe entre 14 et 16 ans et qu'ils opèrent surtout la nuit. Beaucoup d'efforts sont consacrés à la prévention dans les écoles puisque, en pratique, la répression est beaucoup plus difficile. Par contre, M. Lalonde invite les citoyens à contacter sans hésiter le service de police lorsque de jeunes individus posent ces gestes car il faut les rapporter rapidement : une opération de policiers en civil est envisageable pour prendre les graffiteurs sur le fait ainsi que toute autre stratégie d'intervention.

M. Lalonde s'engage à ce que la présence policière soit accrue dès demain dans le secteur de la rue Sainte-Cunégonde concernant la vitesse automobile.

10.05 Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.06 Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire fait la lecture des dossiers inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

10.07 Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération

Le maire fait part des commissions du conseil municipal qui siégeront au mois de mai.

10.08 Commentaires du public - Usage conditionnel pour le local situé au rez-de-chaussée du 1459, rue Ottawa (40.01)

Objet
Autoriser l'usage conditionnel « débit de boissons alcooliques » dans une usine d'embouteillage pour le local situé au 1459, rue Ottawa.

La demande
Une demande d'usage conditionnel a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant l'occupation d'un local situé au 1459, rue Ottawa.

Contexte
Le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) vise principalement à permettre au Conseil d'arrondissement d'autoriser un usage qui n'est pas permis par le Règlement d'urbanisme, mais qui pourrait très bien s'intégrer, à la condition qu'on exerce un contrôle adéquat de son implantation et de son exercice.

Le local faisant l'objet de la présente demande a une superficie de 327 m^2. Dans ce local, le demandeur prévoit occuper une partie de 77 m^2 afin d'avoir une section pour la dégustation de ces produits. Cette section nécessite que lui soit attribué l'usage « débit de boissons alcooliques » afin d'obtenir son permis auprès de la Régie des alcools des courses et des jeux. Ce local commercial est situé au rez-de-chaussée du bâtiment et est attenant à une façade donnant sur la rue Ottawa.

En vertu du règlement RCA10 22016 sur les usages conditionnels, la demande est conforme et répond aux conditions suivantes :

- Le débit de boissons alcooliques est localisé dans un secteur où est autorisée la catégorie d'usages C.2.
- Le local abritant le débit de boissons alcooliques est adjacent à une façade donnant sur une rue où une desserte commerciale est privilégiée, soit la rue Ottawa.
- Le débit de boissons alcooliques respecte le contingentement prescrit par rapport à un autre débit de boissons.
- Les frais exigibles ont été acquittés.

La demande a été évaluée en fonction des critères suivants :
- La superficie d'un usage ne doit pas avoir pour effet de créer un achalandage pouvant entrer en conflit avec les autres usages à proximité;
- Les accès aux espaces commerciaux doivent être localisés de façon à minimiser les conflits avec les espaces résidentiels.

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur cet usage conditionnel, le maire invite les personnes intéressées à faire connaitre leurs commentaires. Le maire constate qu'aucun membre de l'assistance ne souhaite se prononcer.

Recommandation
Après avoir obtenu l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil d'arrondissement se prononce en faveur de la demande d'usage conditionnel.

10.09 Appels d'offres :
- **Aménagement de la rue Smith, entre Peel et Murray (Promenade Smith;**
- **Entente de service pour l'opération de la boutique du pro shop au complexe Récréatif Gadbois;**
- **Étude de circulation (projet Griffintown).**

CA14 22 0167

Appui aux 6 centres d'éducation populaire de Montréal

ATTENDU QUE les six centres d'éducation populaire (CEP) de Montréal ont été créés il y a une quarantaine d'années dans le but de répondre aux besoins de personnes souvent marginalisées de la société, les personnes analphabètes ou les nouveaux arrivants, avec une offre de service mieux adaptée à leurs besoins particuliers;

ATTENDU la formation de comités de travail CSDM/InterCEP dès 2008-2009, dont l'un avait le mandat de trouver une solution à long terme pour le maintien des 6 CEP;

ATTENDU QUE les baux intervenus entre la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et les CEP arrivent à échéance le 15 mai 2015;

ATTENDU le cadre et les règles budgétaires dans lesquels une commission scolaire doit réaliser sa mission éducative première;

ATTENDU QUE les CEP ont reçu l'appui de M. Paul Bélanger, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM, et de Paul Gérin-Lajoie, premier ministre de l'Éducation de l'histoire du Québec, lors d'une conférence de presse le 5 avril 2013 témoignant de l'importance de maintenir ce type de service à la population et du droit pour tous à l'éducation;

ATTENDU la résolution adoptée par le conseil des commissaires de la CSDM, le 19 février 2014, intitulée Demande d'aliénation auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en vue d'aliéner, en faveur de la Société québécoise des infrastructures (SQI), six immeubles excédentaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) loués aux centres d'éducation populaire;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Sud-Ouest accueille depuis plus de 40 ans deux des six centres montréalais sur son territoire, soit le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri (CEDA);

ATTENDU QUE la fermeture de ces établissements serait une lourde perte pour une frange vulnérable de la population du Sud-Ouest où elle a accès à des services d'alphabétisation, de formation informatique, de formation continue, de réinsertion, d'alimentation, de soutien aux personnes immigrées et autres ateliers et activités d'ordre social, artistique et culturel;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Sud-Ouest a, à maintes reprises, manifesté publiquement son appui au Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri ainsi qu'au Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaut
Alain Vaillancourt, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

QUE l'arrondissement du Sud-Ouest réitère son appui aux 6 CEP et demande au gouvernement du Québec de régler rapidement la situation précaire dans laquelle ils se trouvent en signant une entente avec eux et la CSDM;

QUE cette résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au ministre responsable de la Société québécoise des infrastructures (SIQ), à la députée de Saint-Henri–Saint-Anne, à InterCEP, à la CSDM, ainsi qu'aux arrondissements concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

CA14 22 0168

Appui à la réalisation du Carrefour de la création

Considérant les conclusions et recommandations du rapport de l'Office de consultations publiques de Montréal (OCPM), déposé le 20 mai 2009, sur le Projet de réaménagement du 1500, rue Ottawa - Les Bassins du Nouveau Havre;

Considérant le consensus social autour du redéveloppement du site des Bassins du Nouveau Havre à savoir la mixité sociale et des usages;

Considérant les opinions émises lors du Forum citoyen sur le développement des abords du canal de Lachine, tenu au printemps 2010, réaffirmant l'importance de ce lieu névralgique;

Considérant que le Carrefour de la création est un projet intégrateur et rassembleur, porté par le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO), le groupe de ressources techniques Bâtir son quartier et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), dont l'objectif est de créer et de préserver la mixité sociale et celle des usages sur le bord du canal de Lachine;

Considérant que ce projet permettra d'augmenter l'offre de service de proximité, de maintenir et de pérenniser la présence d'acteurs de l'économie sociale et de création en offrant notamment des ateliers d'artistes, des espaces de travail abordables répondant aux besoins du secteur;

Considérant que le montage financier du projet impliquerait la participation financière de nombreux partenaires publics, institutionnels et privés et de la Ville de Montréal;

Considérant la volonté de l'arrondissement du Sud-Ouest de faire du canal de Lachine un pôle récréotouristique et culturel important et répondant aux besoins exprimés de lieux de diffusion, de création, de production et d'habitation;

Considérant la volonté de l'arrondissement du Sud-Ouest de maintenir un pôle d'emploi aux abords du canal de Lachine dans Griffintown;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaut
Alain Vaillancourt, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement contribue financièrement au projet du Carrefour de la création en se privant de certains revenus liés à l'émission des permis de construction;

Et que copie de cette résolution soit transmise au RESO, au maire de Montréal et au conseil municipal, à la députée de Saint-Henri–Saint-Anne, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la ministre de la Culture et des Communications ainsi qu'au ministre responsable de la métropole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11

CA14 22 0169

Appui au CPE technoflos pour l'ajout de 80 places dans Griffintown

Attendu que le ministère de la Famille, dans une lettre datée du 14 mars dernier, a signifié que le projet de développement de 80 nouvelles places en centre de la petite enfance (CPE) pour le secteur Griffintown n'avait pas été retenu;

Attendu que le site des Bassins du Nouveau Havre accueillera un vaste projet de développement prévoyant la construction de 1 500 unités en copropriété dont 25 % est destiné aux familles avec enfants, 500 logements sociaux, dont 50% pour familles avec enfants;

Attendu que les installations existantes ne suffiront pas à combler les besoins des familles du Sud-Ouest, particulièrement celles de Griffintown et de La Petite-Bourgogne qui vivent déjà une pénurie de places;

Attendu que le Programme particulier d'urbanisme (PPU) Griffintown de mai 2013 cite une « intention de faire de Griffintown un milieu de vie mixte, convivial et de grande qualité, propice à l'établissement de familles avec enfants » (p 61) et une volonté « d'établir les conditions requises pour l'implantation de CPE visant les ménages familiaux actuels et projetés et pour répondre aux besoins des familles. » (p 38);

Attendu que ce projet a l'appui du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Sud-Ouest-Verdun ainsi que celui la Coalition Petite-Bourgogne-Quartier en santé;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Benoit Dorais
Sophie Thiébaut, Alain Vaillancourt, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest appuie formellement la demande pour un projet de développement d'une nouvelle installation de 80 places subventionnées additionnelles au Centre de la petite enfance (CPE) Technoflos, et ce, sans l'annulation d'autres places prévues dans le Sud-Ouest;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest demande que le projet du CPE Technoflos soit mis en priorité dans l'éventualité où le gouvernement du Québec créerait des nouvelles places subventionnées, ou si des places déjà projetées redeviennent disponibles;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la ministre de la Famille, Mme Francine Charbonneau, à la députée de Saint-Henri - Sainte- Anne, à la direction du CSSS, à la Table de la petite enfance et famille de Saint-Henri-Petite Bourgogne, au CA de la Coalition de la Petite-Bourgogne, au CA du CPE Technoflos et au CA du RESO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.12

Il est proposé par le conseiller Alain Vaillancourt, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

CA14 22 0170

Octroi d'un contrat à la compagnie « CMS Entrepreneurs généraux inc. » au montant de 1 159 890,68 $ pour la réalisation de travaux de béton sur différentes rues de l'arrondissement dans le cadre du Programme de Réfection Routière 2014 (dossier 1144665006)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 1 159 890,68 $, pour les travaux de réfection de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement, comprenant tous les frais incidents et accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à CMS entrepreneurs généraux inc., au montant de 1 159 890,68 $, conformément

aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1144665006

CA14 22 0171

Octroi d'un contrat à « Les Constructions et Pavages Jeskar inc.» au montant de 1 569 579,37 $, pour les travaux de réfection et reconstruction de chaussées et trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection routière 2014, additionnel (dossier 1144665005)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 1 569 579,37 $, pour les travaux de réfection et reconstruction de chaussées et trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement;

D'octroyer le contrat à Constructions et Pavages Jeskar inc., au montant de 1 569 579,37 $, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1144665005

CA14 22 0172

Octroi d'un contrat à « ABC Environnement inc. », pour un montant maximum de 82 997,58 $ pour le service de nettoyage d'égout et d'aspiration, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une période de 1 an avec option de renouvellement (dossier 1140812002)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 82 997,58 $ pour le nettoyage d'égout, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à ABC Environnement inc., soit un montant maximum de 82 997,58 $, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1140812002

CA14 22 0173

Addenda - Octroi d'un contrat à la compagnie Biogénie, au montant de 99 875,03 $ pour des travaux de réhabilitation environnementale in situ au centre Saint-Zotique situé au 75, rue Sir-Georges-Étienne-Cartier (dossier 1115277005)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver une augmentation du contrat de 800,61 $ plus taxes afférentes à la firme Biogénie afin de corriger l'effet du changement du taux de taxation global combiné de la TPS et de la TVQ entre 2011 et 2012 sur la somme réellement due à la firme;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1115277005

CA14 22 0174

Addenda - Autoriser la signature d'une entente avec Tri-axe Développement Inc., pour des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'un projet résidentiel sur le lot 1 380 993, 1218 rue Ropery dans le quartier Pointe-Saint-Charles (dossier 1133823004)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser la modification de l'entente avec Tri-axe Développement inc., pour des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'un projet résidentiel sur le lot 1 380 993, correspondant au 1218, rue Ropery dans le quartier Pointe-Saint-Charles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1133823004

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaut, de réunir pour fins d'études les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

CA14 22 0175

Approbation de conventions et octroi d'une contribution financière de 121 251,35 $ pour l'année 2014 à quatorze organismes de Pointe Saint-Charles, Saint-Henri et de la Petite-Bourgogne dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiative dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-MESS 2013-2015 (dossier 1145970003)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les organismes énumérés ci-dessous dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiative dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-MESS 2013-2015;

D'octroyer une contribution financière de 121 251,35 $ aux organismes énumérés ci-dessous, pour l'année 2014, payable en deux versements, soit :

- 90 % dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties;
- 10 % dans les trente (30) jours de l'approbation par le directeur d'un rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis avant le 31 janvier 2015.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

Nom de l'organisme	Titre du projet	Montant accordé	% soutien financier MESS par rapport au projet global	Numéro du projet SIMON
Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles	Mini-sessions : Explorer pour s'intégrer	3 250,25 $	45 %	1698
Maison des jeunes de Pointe-Saint-Charles inc.	La voix des jeunes	6 140,00 $	58 %	1694
Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	Les rendez-vous avec vos droits	6 100,00 $	100 %	1015
Passerelle	Je m'active et je prends ma place sans violence	9 630,00 $	45 %	1018
Madame prend congé	Friperie... et plus	9 170,00 $	15 %	1019
Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles	Les marchés solidaires de Pointe-Saint-Charles	10 700,00 $	21 %	1020
Fondation partageons l'espoir	Ateliers de cuisine collective et intergénérationnelle	3 400,00 $	17 %	1696
Centre africain de développement et d'entraide	Parents et enfants d'ailleurs et école d'ici	2 500,00 $	40 %	1695
Les YMCA du Québec, succursale de Pointe-Saint-Charles	Murale dans le parc LeBer	2 500,00 $	76 %	1699
Action santé de Pointe-Saint-Charles	Repas collectifs et soutien social	3 250,00 $	26 %	1700
Maison Saint-Columba	Action communautaire des hommes	3 546,00 $	19 %	1701
Équipe mobile en alimentation	On vend notre salade	21 275,80 $	48 %	1294
Prévention Sud-Ouest	Mon parc, ma rue, mon Sud-Ouest	15 000,00 $	69 %	1437
Regroupement des organismes pour aînés du sud-ouest de Montréal (ROPASOM)	INFORMaînés en tournée	24 789,30 $	70 %	1122

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1145970003

CA14 22 0176

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 50 000 $ pour l'année 2014 à Prévention Sud-Ouest, pour le projet BUMP, volet médiation urbaine, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (dossier 1145970005)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Prévention Sud-Ouest, se terminant le 31 décembre 2014, pour le projet BUMP - volet médiation urbaine;

D'octroyer à cet organisme, une contribution financière de 50 000 $, payable en trois versements, soit :

- 35 000 $ (70 %), dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties;
- 10 000 $ (20 %), dans les trente (30) jours de l'approbation par le directeur d'un rapport d'étape;
- 5 000 $ (10 %), dans les trente (30) jours de l'approbation par le directeur d'un rapport final comportant les informations demandées par ce dernier.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1145970005

CA14 22 0177

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 27 000 $ à l'organisme Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal, pour la gestion des espaces et des activités dans les quatre parcs de tennis de l'arrondissement (dossier 1145211003)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Académie de Tennis du Sud-Ouest de Montréal, se terminant le 31 décembre 2014, pour la gestion des espaces et des activités dans les quatre parcs de l'arrondissement;

D'octroyer à l'organisme, une contribution financière de 27 000 $, payable en 5 versements, soit :

- Un premier versement de 10 000 $ à la signature de la présente convention

- Un deuxième versement de 4 250 $ le 1er du mois de juin

- Un troisième versement de 4 250 $ le 1er du mois de juillet

- Un quatrième versement de 4 250 $ le 1er du mois d'août

- Un cinquième versement de 4 250 $ le 1er du mois de septembre

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1145211003

CA14 22 0178

Octroi d'une contribution financière de 180 558,75 $ pour l'année 2014 à onze organismes de Saint-Henri, de la Petite-Bourgogne et d'Émard/Saint-Paul dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiative dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-MESS 2013-2015 (dossier 1145970004)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières totalisant 180 558,75 $ aux organismes énumérés ci-dessous, pour l'année 2014, en conformité avec les conventions en vigueur (2013-2014), payables en deux versements, soit :

- 90 % dans les trente (30) jours suivants l'approbation du dossier;
- 10 % dans les trente (30) jours de l'approbation par le directeur d'un rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis avant le 31 janvier 2015.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

Nom de l'organisme	Titre du projet	Montant accordé	% du soutien MESS par rapport au projet global	No projet SIMON
Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri	Club énergie	22 672,18 $	66 %	1011
Atelier 850	Programme parascolaire	23 488,09 $	18 %	1012
Les Scientifines	Programme expo-sciences (Junior et ados)	14 025,98 $	31 %	1427
Station familles	De fil en aiguille vers de saines habitudes de vie	5 500,00 $	65 %	1426
Pro-vert Sud-Ouest	Jardiner à l'année pour une collectivité en santé	16 021,49 $	36 %	1425
Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD)	La réussite et l'intégration des jeunes passent aussi par les parents	21 169,76 $	46 %	1009
Maison d'entraide Saint-Paul et Émard	Manger mieux pour prévenir	17 495,00 $	85 %	1424
Loisirs Saint-Henri	Un camp pour tous	9 899,00 $	100 %	1003
Maison des jeunes la galerie inc.	Portraits de jeunes de St-Henri	18 718,00 $	100 %	1697
Centre communautaire des femmes actives	Le système D des aînées	22 600,25 $	46 %	1693
Pro-vert Sud-Ouest	Je m'enracine pour une communauté verte	8 969,00 $	43 %	1423

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1145970004

CA14 22 0179

Octroi d'une contribution financière non récurrente au montant maximal de 3 750 $ à Regroupement des Éco-quartiers pour le projet d'une Patrouille de sensibilisation environnementale 2014 (dossier 1143862002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière maximale non récurrente maximale de 3 750 $ à Regroupement des Éco-quartiers pour le projet de Patrouille de sensibilisation environnementale 2014, payable en un versement, soit 1 250 $ par patrouilleur pour un maximum de 3 patrouilleurs.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1143862002

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaut, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.11 à 20.14 de l'ordre du jour.

CA14 22 0180

Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente de 4 935 $ pour soutenir divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1144902009)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 4 935 $ pour soutenir divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1144902009

CA14 22 0181

Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente de 200 $ pour soutenir l'école Honoré-Mercier pour l'événement Troc tes Trucs (dossier 1144902011)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 200 $ afin de soutenir l'école Honoré-Mercier pour l'événement Troc tes trucs;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1144902011

CA14 22 0182

Octroi d'un contrat aux Entreprises de Construction Ventec inc., pour la construction d'un égout unitaire (combiné) dans la rue Ropery, de la rue du Centre à la rue Saint-Charles - Dépense totale de 243 699 $ (dossier 1146446001)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 243 699 $, pour la construction d'un égout unitaire (combiné) dans la rue Ropery, de la rue du Centre à la rue Saint-Charles, comprenant tous les frais incidents;

D'octroyer le contrat aux Entreprises de Construction Ventec inc., au montant de 238 920,58 $, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement et la ville centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1146446001

CA14 22 0183

Octroi d'un contrat à la Société en commandite Strongco au montant de 704 221,88 $ pour la location de quatre autoniveleuses sans chasse-neige latéral pour 5 ans par période de 5 mois d'hiver du 1er novembre 2014 au 31 mars 2019 (dossier 1141137007)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 704 221,88 $ pour la location de quatre autoniveleuses sans chasse-neige latéral pour 5 ans par période de 5 mois d'hiver du 1er novembre 2014 au 31 mars 2019, et les accessoires, le cas échéant;

D'octroyer un contrat à la Société en commandite Strongco au prix de sa soumission, soit un montant de 704 221,88 $, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1141137007

CA14 22 0184

Rapport du directeur - Décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2014 (dossier 1143510006)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De recevoir le rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1er au 31 mars 2014, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil de l'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA09 22018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1143510006

CA14 22 0185

Dépôt de l'évolution budgétaire de l'arrondissement Sud-Ouest au 31 mars 2014 (dossier 1144902007)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt des prévisions budgétaires de fin d'année, basées sur l'évolution des résultats au 31 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1144902007

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaut, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 30.03 à 30.07 de l'ordre du jour.

CA14 22 0186

Autorisation d'une dépense maximale de 8000 $ pour le projet des pianos publics à l'été 2014 (dossier 1145916010)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 8000 $ pour reconduire le projet des pianos publics à l'été 2014;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1145916010

CA14 22 0187

Autorisation d'une dépense de 81 700 $ pour le paiement de la pénalité contractuelle suite à l'annulation du contrat accordé à la firme « Les entreprises de construction Ventec » et dont la provenance est à même les réserves pour imprévus (dossier 1132996009)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 81 700 $ pour le paiement de la pénalité contractuelle suite à l'annulation du contrat accordé à la firme Les Entreprises de construction Ventec;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense provient des réserves pour imprévus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1146427001

CA14 22 0188

Prévoir un engagement de 1,2 M$ pour l'ensemble des coûts de 2014 à 2017 et autorisation d'une dépense maximale de 588 700 $ pour le projet d'implantation de collecte de résidus alimentaires de l'année 2014 (dossier 1143862003)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'engager le montant de 1,2 M$ pour l'ensemble des coûts de 2014 à 2017;

D'autoriser une dépense maximale de 588 700 $ pour le projet d'implantation de la collecte de résidus alimentaires pour l'année 2014;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1143862003

CA14 22 0189

Approbation du programme de réfection routière 2014 et autorisation d'une dépense de 371 385 $ pour les travaux d'asphaltage effectués en régie, les frais incidents, ainsi que d'autres travaux en lien avec le PRR 2014 (dossier 1140662004)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver le programme de réfection routière 2014;

D'autoriser une dépense totale de 371 385 $ pour les travaux effectués en régie, les frais incidents ainsi que pour d'autres travaux en lien avec le PRR 2014. Cette somme sera répartie tel qu'indiqué dans le sommaire décisionnel;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1140662004

CA14 22 0190

Autorisation d'une affectation de surplus d'un montant de 40 000 $, destiné à financer des travaux d'entretien de patinoires extérieures pour l'année 2014 (dossier 1144876001)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus d'un montant de 40 000 $, destiné à financer des travaux d'entretien des patinoires extérieures supplémentaires pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1144876001

Il est proposé par le conseiller Alain Vaillancourt, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 30.08 à 30.10 de l'ordre du jour.

CA14 22 0191

Autorisation d'une affectation de surplus d'un montant de 63 100 $ pour financer la création du poste temporaire de responsable de soutien aux élus 1 au cabinet politique des élus à l'arrondissement pour 2014 (dossier 1144902006)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus d'un montant de 63 100 $ pour financer la création du poste temporaire de responsable de soutien aux élus 1, au cabinet politique des élus à l'arrondissement pour l'année 2014;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.08 1144902006

CA14 22 0192

Autorisation d'une affectation de surplus au montant de 287 435,15$ pour la continuation des trois projets PTI financés initialement au budget de fonctionnement (dossier 1146076001)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus au montant de 287 435,15 $ pour les projets PTI suivants :

- Base de lampadaires pour la CSEM;
- Programme de reconstruction de trottoirs sur la rue Delinelle;
- Remise en état du Chalet du parc Ignace-Bourget.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.09 1146076001

CA14 22 0193

Autorisation pour la vente d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage par l'intermédiaire de « RC Ritchie Bros. Auctioneers » à l'encan du 21 et 22 mai 2014 (dossier 1141137006)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage;

D'octroyer le contrat à RC Ritchie Bros. Auctioneers comme intermédiaire pour la vente, lors de l'encan du 21 et 22 mai 2014;

Et d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.10 1141137006

CA14 22 0194

Adoption de l'affectation du surplus de gestion 2013 au montant de 1 679 700 $ (dossier 1144902008)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU :

D'adopter l'affectation du surplus de gestion 2013 au montant de 1 679 700 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.11 1144902008

CA14 22 0195

Autorisation d'une dépense totale de 252,94$ pour deux inscriptions au Sommet Montréal physiquement active, qui aura lieu les 22 et 23 mai 2014 (dossier 1144902012)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense totale de 252,94 $ pour deux inscriptions au Sommet Montréal physiquement active, qui aura lieu les 22 et 23 mai 2014;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.12 1144902012

CA14 22 0196

Autorisation d'un usage conditionnel - « débit de boissons alcooliques » rattaché à une usine d'embouteillage, pour un local situé au rez-de-chaussée du 1459, rue Ottawa (dossier 1143823004)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016), l'usage conditionnel « débit de boissons alcooliques » dans une usine d'embouteillage, pour le local situé au 1459, rue Ottawa, aux conditions suivantes :

- Que la superficie de plancher d'un débit de boissons alcooliques à cet emplacement ne fasse pas l'objet d'un agrandissement;
- Qu'un débit de boissons alcooliques soit rattaché à une usine d'embouteillage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1143823004

Il est proposé par le conseiller Alain Vaillancourt, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.02 à 40.04 de l'ordre du jour.

CA14 22 0197

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement Sud-Ouest (dossier 1144902002)

Le conseiller Alain Vaillancourt donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA14 22003) sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

40.02 1144902002

CA14 22 0198

Avis de motion - Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (dossier 1143510007)

Le conseiller Alain Vaillancourt donne avis de motion qu'un Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

40.03 1143510007

CA14 22 0199

Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) - Diminution de la densité minimum pour une partie du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (dossier 1144334006)

Le conseiller Alain Vaillancourt donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest (01-280) - Diminution de la densité minimum pour une partie du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

40.04 1144334006

CA14 22 0200

Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) - Diminution de la densité minimum pour une partie du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (dossier 1144334006)

Considérant qu'un avis de motion du projet de règlement est donné à la présente séance;

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest (01-280);

Et de déléguer à la secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1144334006

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.05 à 40.07 de l'ordre du jour.

CA14 22 0201

Adoption d'un second projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-280) afin de modifier certaines normes applicables aux stationnements (dossier 1144903003)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 12 mars 2014;

Considérant la consultation publique du 30 avril 2014;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1144903003

CA14 22 0202

Adoption d'un second projet - Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'aménagement d'un café-terrasse et l'usage « salle de réception » pour une partie de l'immeuble situé au 4000-4030, rue Saint-Ambroise, lot 4 177 804 (dossier 1144334001)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 12 février 2014;

Considérant la consultation publique du 30 avril 2014;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution autorisant l'aménagement d'un café-terrasse et l'usage « salle de réception » dans le bâtiment situé au 4000-4030, rue Saint-Ambroise, lot 4 177 804, selon les conditions énumérées ci-dessous et malgré la réglementation d'urbanisme applicable;

D'autoriser des dérogations aux articles 18 et 19 du Règlement sur le bruit (B-3) et à l'article 10 du programme de développement (R.V.M. 94-127.);

D'autoriser l'usage « salle de réception » au rez-de-chaussée de la partie du bâtiment illustré à l'annexe « A » du sommaire décisionnel;

D'autoriser l'aménagement d'un café-terrasse rattaché à l'usage « salle de réception »;

D'exiger l'aménagement d'une rampe d'accès universel pour le local situé au rez-de-chaussée de la partie du bâtiment illustré à l'annexe « A » du sommaire décisionnel ainsi que pour le café-terrasse adjacent;

D'exiger, préalablement à l'émission d'un certificat d'occupation pour l'usage « salle de réception », qu'une demande de permis de transformation pour l'aménagement du local et de la terrasse adjacente à l'établissement soit déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement du Sud-Ouest et que les frais rattachés à cette demande soient acquittés;

D'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1144334001

CA14 22 0203

Adoption d'un second projet - Projet particulier d'occupation d'un immeuble, afin d'autoriser les usages commerciaux de la catégorie C.2 au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 3833, rue Saint-Jacques (dossier 1143823002)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 29 janvier 2014;

Considérant la consultation publique du 30 avril 2014;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution autorisant l'occupation d'un bâtiment situé sur lot 4 141 228 du cadastre du Québec, malgré la réglementation d'urbanisme applicable;

D'autoriser les usages commerciaux de la catégorie C.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest, au rez-de-chaussée d'un bâtiment, à l'exception de l'usage « débit de boissons alcooliques »;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1143823002

CA14 22 0204

Adoption - Règlement autorisant l'occupation du rez-de-chaussée et de la cour arrière du bâtiment situé aux 6053 à 6055, rue Mazarin, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance (dossier 1144903002)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 1er avril 2014;

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement autorisant l'occupation du rez-de-chaussée et de la cour arrière du bâtiment situé au 6053 à 6055, rue Mazarin, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, qu'il soit numéroté RCA14 22007 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1144903002

CA14 22 0205

Recommandation au Conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin de modifier les densités prescrites par l'ajout d'un secteur «12-T3» sur le site délimité par la rue Fernand-Séguin à l'est, par l'emprise de l'autoroute Bonaventure au sud et à l'ouest et par l'emprise du CN au nord (dossier 1144334005)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

De recommander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin de modifier les densités prescrites par l'ajout d'un secteur «12-T3» sur le site délimité par la rue Fernand-Séguin à l'est, par l'emprise de l'Autoroute Bonaventure au sud et à l'ouest et par l'emprise du CN au nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1144334005

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaut, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.10 à 40.13 de l'ordre du jour.

CA14 22 0206

Ordonnance - Promotion commerciale SDC Monk 2014 (dossier 1146332004)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter l'ordonnance nécessaire, pour des activités de promotion commerciale qui se dérouleront en rue ouverte sur le boulevard Monk, entre les rues Allard et Denonville, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) et conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événement	**Lieu**	**Date**
Promotion commerciale juin	Boul. Monk	4 au 7 juin 2014
Promotion commerciale septembre	Boul. Monk	10 au 13 septembre 2014
Promotion commerciale octobre	Boul. Monk	8 au 11 octobre 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1146332004

CA14 22 0207

Ordonnances - Événements publics (dossier 1140538004)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Nom de l'événement	**Lieu de réalisation**	**Dates**
Persian community PICNIC au parc angrignon	Parc Angrignon	Le 11 mai 2014 remis au 18 mai 2014 en cas de pluie, de 11 h à 19 h
Journée familiale (course de canards)	Parc St-Paul et rue Brisset entre les rues Champigny et Le Caron	Le 17 mai 2014 de 11 h à 18 h
4th annual interfaith ecoaction event	Parc Sir-Georges-Étienne-Cartier	Le 19 mai 2014 de 8 h à 13 h
BBQ Tyndale	Parc Jessie-Maxwell-Smith et la Rue du carré Richmond entre Richmond et St-Antoine	Le 6 juin 2014 de 8 h à 20 h
Fête de St-Antoine	• Parc St-Jean-de-Bosco (kermesse et jeux)	Du 7 au 8 juin 2014 de 11 h (le 7) à 23 h (le 8) de 10 h à 22 h
	• Parc Ignace-Bourget (feux d'artifice)	Le 8 juin 2014 de 21 h à 23 h
	• Fermeture de la rue Springland entre Hamilton et Beaulieu	Du 7 au 8 juin 2014 de 11 h (le 7) à 23 h (le 9) de 10 h à 22 h
	• Procession religieuse selon le parcours suivant: Springland, Hamilton, Allard, Hurteau, Springland, D'Aragon, Jolicoeur, Mazarin, Springland.	Le 8 juin 2014 de 16 h à 18 h
Fête des voisins de la rue Coursol	Rue Coursol entre Georges-Vanier et Dominion	Les 7 et 8 juin 2014 de 8 h à 22 h les deux journées
La marche des miracles Wal-Mart	Parc Angrignon	Le 8 juin 2014 de 8 h à 14 h
La marche chrétienne	Parc Angrignon	Le 14 juin 2014 de 10 h à 16 h
BBQ familial Yemba Canada	Parc Angrignon	Le 21 juin 2014 de 9 h à 20 h
Fête nationale des chevaliers de Colomb	Rue Laprairie entre de Châteauguay et Grand-Trunk	Le 24 juin 2014 de 10 h à 23 h
Fête nationale parc Hibernia	Parc Hibernia	Le 24 juin 2014 de 10 h à 20 h
Fête nationale parc Oscar-Peterson	Parc Oscar-Peterson	Le 24 juin 2014 de 12 h à 19 h
Jeux de la rue	Parc Oscar-Peterson	Le 31 mai 2014 de 10 h à 22 h
Dystromarche de Montréal	Parc Gadbois	Le 31 mai 2014 de 10 h à 14 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8);
- Règlement d'urbanisme pour l'installation de bannières (01-280, chapitre IV, article 531);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1140538004

CA14 22 0208

Ordonnances - Autorisation d'installation d'une bannière sur un bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot (dossier 1141228007)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 531 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement le Sud-Ouest (01-280), une ordonnance autorisant l'installation et le maintien d'une enseigne publicitaire de type « bannière » sur le mur au sud de la rue Notre-Dame Ouest du bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot dans le cadre de l'événement du « Tournoi international de Tennis de la Coupe Rogers 2014 » du 9 mai 2014 au 31 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1141228007

CA14 22 0209

Addenda - Ordonnance relative à la circulation de véhicules hippomobiles dans le cadre du circuit patrimonial entre la Maison Saint-Gabriel et la Maison Nivard-De-Saint-Dizier (dossier 1144973001)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la mise en place du circuit patrimonial entre la Maison Saint-Gabriel, musée et site historique et la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel, et ce, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22);

Le tout étant conditionnel au respect de la réglementation en vigueur et à l'obtention des autorisations et permis requis, le cas échéant, et à la confirmation que les animaux soient traités convenablement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1144973001

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.14 à 40.17 de l'ordre du jour.

CA14 22 0210

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 5430, rue York (dossier 1143459005)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Basile Nakouzi, architecte, déposés et estampillés en date du 19 mars 2014 par la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis permettant la construction du bâtiment situé au 5430, rue York.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1143459005

CA14 22 0211

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2714, rue Knox (dossier 1144824004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Danielle Paré - Architecte, déposés et estampillés en date du 15 avril 2014 par la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 2714, rue Knox.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1144824004

CA14 22 0212

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction des immeubles situés aux 182, 184, 188 et 194, rue Bourget (dossier 1134824020)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Claude Letourneau, architecte et Le Groupe des Sept, Atelier d'architecture, déposés et estampillés en date du 25 avril 2014 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour la construction des bâtiments situés aux 182, 184, 188 et 192, rue Bourget;

Et d'exiger le dépôt d'une lettre de garantie irrévocable et renouvelable au montant de 25 000 $ garantissant l'intégrité de l'arbre en arrière-cour, pendant et après les travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1134824020

La conseillère Sophie Thiébaut informe que cette validation de plans a été étudiée depuis plusieurs mois par les services administratifs, les membres du comité consultatif d'urbanisme et madame Fournier avant novembre dernier. Ce projet a permis de développer la réflexion sur l'insertion architecturale en ajoutant des critères liés à l'histoire du site. La conseillère Sophie Thiébaut rappelle qu'il y avait à cet endroit un bâtiment qui a brûlé au début de l'année 2012, un autre bâtiment qui a dû être démoli suite à l'incendie. Elle rappelle qu'il y avait une corniche intéressante en terme de patrimoine bâti, plusieurs logements locatifs et un dépanneur. Elle souhaite exprimer qu'il s'agit d'une décision de compromis et remercie les personnes qui y ont contribué. Elle reste positive sur les gains du projet : la protection de l'arbre à l'arrière du bâtiment et l'ajout de jardinets au jardin communautaire adjacent.

CA14 22 0213

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M.c. C-4.1), afin de permettre de désigner, par ordonnance, les secteurs dans lesquels des permis de stationnement réservés aux véhicules d'auto-partage peuvent être accordés (dossier 1144902013)

Le conseiller Craig Sauvé donne avis de motion qu'un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M.c. C-4.1), afin de permettre de désigner, par ordonnance, les secteurs dans lesquels des permis de stationnement réservés aux véhicules d'auto-partage peuvent être accordés, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

40.18 1144902013

CA14 22 0214

Addenda - Nomination en vue de la permanence de madame Pascale Synnott, en qualité de secrétaire d'arrondissement, et ce, dès le 22 avril 2014 et nomination de madame Diane Garand comme secrétaire d'arrondissement substitut (dossier 1144918001)

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'amender la résolution no CA14 220162, adoptée le 1er avril 2014 relativement à la nomination d'un secrétaire d'arrondissement afin d'y lire :

D'autoriser la nomination de madame Pascale Synnott, en qualité de secrétaire d'arrondissement, et ce, dès le 22 avril 2014 et d'autoriser la nomination de madame Diane Garand comme secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1144918001

70.01 Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

---

À 22 h 08, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais maire d'arrondissement	Pascale Synnott secrétaire d'arrondissement